

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2022

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme MYET Véra-Lucia donne pouvoir à M. LUQUIN Marc-Antoine, M. BALANDRAUD Frédéric donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie, Mme RICHON Hélène donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie

Étai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme MYET Véra-Lucia, Mme RICHON Hélène

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
07/04/2022

N°10/2022 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ANNEE 2022

Date d'affichage
07/04/2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2022 les subventions suivantes :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/04/2022

et publication du :

14/04/2022

- Association des fêtes de Champdôtre : 400€
- Coopérative scolaire élémentaire de Champdôtre : 1 000€
- Club de foot F.C.L.A : 1000€
- Team WTF : 200€
- Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) "Action Ukraine - soutien aux victimes du conflit". Fonds de concours géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) relevant du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. : 100€

Soit un TOTAL de : 2 700,00€.

Après délibération,

Le conseil municipal DECIDE :

- D'attribuer pour l'année 2022 les subventions suivantes :
 - Association des fêtes de Champdâtre : **400€**
 - Coopérative scolaire élémentaire de Champdâtre : **1 000€**
 - Club de foot F.C.L.A : **1000€**
 - Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) "Action Ukraine - soutien aux victimes du conflit" : **300€**

Soit un TOTAL de : 2 700,00€.

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- Concernant l'attribution de l'aide de 300€ au FACECO "action Ukraine - soutien aux victimes du conflit", la commune de Champdâtre opérera un versement auprès de la Trésorerie d'Auxonne qui se chargera de faire le virement à la Direction Spécialisée des Finances publiques pour l'Etranger (DSFIPE) Banque de France, agence de Nantes (44 Loire Atlantique). Il sera précisé lors du virement le numéro 1-2-00263 "contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger" en mentionnant "action Ukraine".

-D'officialiser la subvention en cours de versement :

Auprès du service de recettes de DSFIPE en lui faisant parvenir par courrier copie de la présente délibération (dfsipe.recettes@dgifp.finances.gouv.fr), ainsi que la date du versement et l'affectation des fonds.

Auprès du Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires Européennes et des Affaires Etrangères en lui adressant une copie du courriel précédent à comptabud209.cdcs@diplomation.gouv.fr

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDÔTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE